

Le bâtiment de l'**Auberge des Trois Sapins à Arconciel** nécessite des travaux importants (isolation, étanchéité, rénovation café et appartement existants, aménagement des combles, mise aux normes de la cuisine, etc.). Dans l'hypothèse de la réalisation de tous ces travaux, le Conseil communal s'attend à un investissement de CHF 1.5 mio.

En vue de planifier des travaux qui répondent véritablement aux besoins et aux attentes de la population dans le village d'Arconciel, merci de répondre aux questions suivantes :

1. Je suis domicilié-e à :

- Arconciel                       Ependes                       Senèdes

2. Notre commune doit-elle mettre à disposition de sa population et soutenir deux restaurants, soit un à Ependes et un à Arconciel ?

- Oui                                       Non                                       Sans avis

2.1 Si oui, et considérant que celui d'Ependes est un restaurant traditionnel, quel est le type d'établissement public souhaité/nécessaire dans le village d'Arconciel ? (2 choix possibles)

- Restaurant traditionnel, comme jusqu'à présent  
 Restauration simple/rapide (tea-room, bar à café, etc.)  
 Bistrot avec point de vente pour produits alimentaires et/ou produits locaux  
 Différentes salles modulables pour banquets et réceptions, avec cuisine (locations ouvertes au public)  
 Autre : .....

2.2 Si non, le Conseil communal doit-il envisager une nouvelle affectation (par ex. logements, surfaces administratives, accueil extrascolaire, administration communale, etc.) au bâtiment de l'Auberge des Trois Sapins (la grande salle n'étant pas touchée par une éventuelle nouvelle affectation) ?

- Oui                                       Non                                       Sans avis

3. Indépendamment des questions qui précèdent, la commune doit-elle conserver la propriété du bâtiment de l'Auberge des Trois Sapins ?

- Oui                                       Non                                       Sans avis

Remarque(s) :

.....  
.....

Votre avis compte ! Merci de votre participation.

Le Conseil communal